

Décision directe

Electro cœur
Contrat d'entretien défibrillateur full service

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De signer un contrat pour la maintenance (entretien, dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement des défibrillateurs, installés sur le territoire de Waziers avec ELECTRO CŒUR SAS 4 rue Aristide Briand – 62400 BETHUNE.

Le forfait annuel par défibrillateur 300.00 € HT soit 360.00 € TTC ; le montant total des 22 défibrillateurs s'élève à 6 600.00 € HT soit 7 920.00 € TTC par an.

Le présent contrat est conclu pour 8 ans à la date de sa signature.

Annexe – contrat.

Fait à WAZIERS, le 5 décembre 2022

Le Maire,
Laurent DESMONS

